

Nouvelle aide au mobilier FSL

Procédure pour l'achat d'électroménager à la Banque Solidaire de l'Équipement «BSE» (exclusivement réfrigérateur, lave linge, gazinière/cuisinière)

COMMENT ACCOMPAGNER LE MÉNAGE DANS SA DEMANDE ?

Fomulaire FSL

1. L'intervenant.e social.e télécharge le formulaire FSL et lorsqu'est évoqué l'équipement du logement, il.elle prend le temps de voir avec le ménage ce que propose la BSE
2. Il.elle présente au ménage le flyer de présentation de la BSE et si besoin, explique le dispositif
3. Il.elle lui fait découvrir les produits proposés sur le site de la BSE en activant le QR code ou en cliquant sur le lien
4. Il.elle recueille l'accord du ménage pour aller s'équiper à la BSE, coche la case BSE sur le formulaire FSL et sélectionne les équipements qu'il désire acheter à la BSE (réfrigérateur, lave-linge, gazinière/cuisinière)
5. L'intervenant.e social.e remet le flyer au ménage et lui précise qu'il doit le remplir et le conserver pour le rdv avec la BSE



COMMENT PRÉPARER LE MÉNAGE AU RDV AVEC LA BSE ?

Bien choisir l'équipement du ménage adapté à son domicile

1. Le ménage remplit le Mémo au recto du flyer à destination du ménage
2. Pour cela, il.elle vérifie quels sont les branchements disponibles à son domicile (électriques et/ou gaz ?)
3. Il.elle prend les mesures de l'emplacement où seront installés les équipements
4. Pour le lave linge, il.elle regarde s'il y a une arrivée d'eau et une évacuation d'eau. Il.elle s'interroge aussi sur l'ouverture du lave linge : par le haut ou bien par le bas ?



QUE FAIRE APRÈS ACCORD DE LA COMMISSION FSL ?

Le rendez-vous à la BSE

1. Le ménage prend rdv à la BSE par téléphone : la BSE l'interroge sur ses choix
 2. Le ménage se rend à la BSE. Sur place, il présente sa pièce d'identité, la notification FSL, le contrat de prêt si accordé*, le mandat SEPA, son enveloppe timbrée
 3. Sur place, il finalise son choix d'appareils en fonction des conseils donnés par la BSE
 4. En cas de prêt accordé, le ménage se charge lui-même d'envoyer son contrat de prêt signé. Il n'a pas d'avance de frais à faire
- ATTENTION : Lorsqu'un prêt est accordé au ménage, le versement de l'aide est conditionné par la réception du contrat de prêt par la CAF et de son traitement



* A partir de janvier 2021, sera joint à la notification d'accord du FSL le contrat de prêt

QUE FAIT LE MÉNAGE POUR OBTENIR SES ÉQUIPEMENTS ?

Livraison des équipements

1. Le ménage appelle le fournisseur pour fixer la date de la livraison des équipements
2. Le fournisseur livre et installe gratuitement les équipements au domicile du ménage
3. Le ménage signe et conserve le Bon de livraison = garantie de 2 ans + échange en cas de produit défectueux au moment de la livraison (pas de remboursement)



POUR TOUTE QUESTION : SECTEUR FSL

BUREAU LOGEMENT INSERTION - SSOLOG : 01 43 93 80 10

BANQUE SOLIDAIRE DE L'ÉQUIPEMENT : ELECTRO-PRESTO@EMMAUS-DEFI.ORG

EDEFIEZBOULAY@EMMAUS-DEFI.ORG